Image not found or type unknown

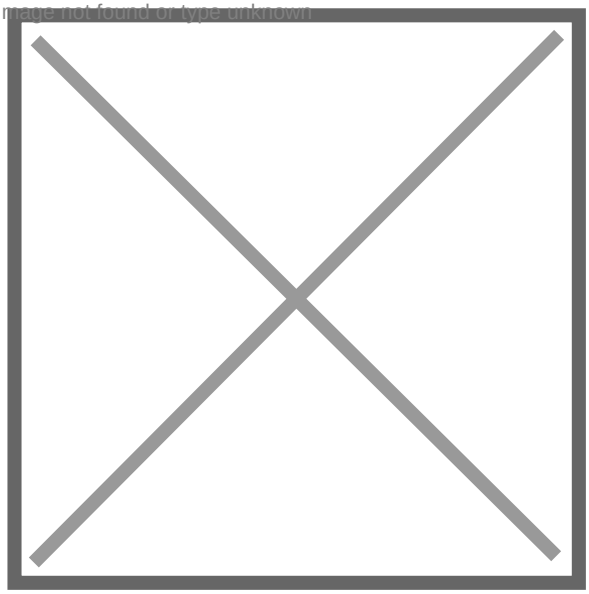

# Licenciement cause reele et serieuse

Par **rokia**, le **12/02/2010** à **20:35**

Bonjour,

Je travailles pour une societé de prestatio depuis 11 mois, et le site ou je travaillais etait fermé en decembre pendant 10jours, j'ai donc envoyé un mail a mon employeur pour lui dire que j'aimerais prendre ces jours commes des congés. Aujourd'hui il me licencie par telephone parraport a ces congés. comment faire?

Par **Visiteur**, le **13/02/2010** à **11:03**

bonjour,

il ne peut pas vous licencier par téléphone.. il faut qu'il respecte la procédure (convocation à entretien préalable soit par lettre recommandée soit remise en main propre contre décharge)

vous ne pouvez pas partir de votre propre chef en congés, il vous faut l'autorisation de votre employeur..

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés